

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-371 DU 18 SEPTEMBRE 2001

Portant approbation des Collectifs Budgétaires
gestion 2001, des Circonscriptions Administratives
du Mono et du Couffo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi n° 90-008 du 23 mai 1990, portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;

VU la loi n° 2000-21 du 28 décembre 2000, portant Loi des Finances pour la gestion 2001 ;

VU la proclamation le 03 avril 2001, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n°99-514 du 02 novembre 1999, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

VU le Décret n°2001-011 du 05 février 2001, portant approbation des budgets primitifs, gestion 2001, des Circonscriptions Administratives du Mono ;

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés les collectifs budgétaires, gestion 2001, des circonscriptions administratives du Mono et du Couffo, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

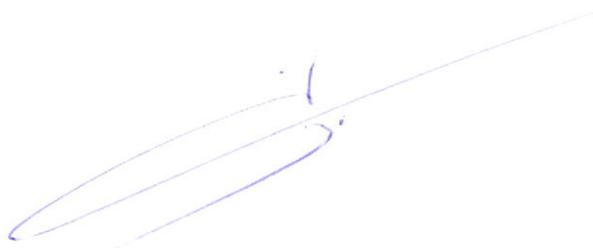
Article 2 : Le Ministre des Finances et de l'Economie est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



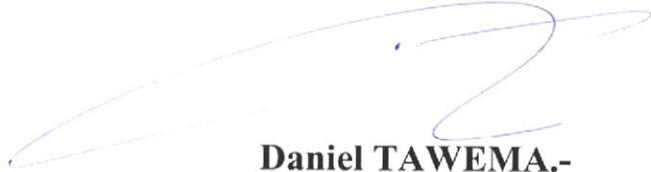
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation



Daniel TAWEMA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD4 MISD
4 MFE 4 Autres Ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 1 JO 1.-

PREFECTURE DE LOKOSSA

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Dix Neuf Millions Six Cent
Trois Mille Cent Vingt Cinq francs..... 199 603 125

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cent Quarante Quatre Millions Deux
Cent Douze Mille Cent quinze
francs 144 212 115

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Dix Neuf Millions Six Cent
Trois Mille Cent Vingt Cinq francs..... 199 603 125

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cent Quarante Quatre Millions Deux
Cent Douze Mille Cent quinze
francs 144 212 115

PREFECTURE DE LOKOSSA

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
169 104 000	-	-	-	30 499 125	30 499 125	199 603 125

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
169 104 000	-	-	-	30 499 125	30 499 125	199 603 125

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	169 104 000	30 499 125	199 603 125
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	126 113 970	18 098 145	144 212 115

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE LOKOSSA

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Cent Soixante Douze Millions Six Cent Soixante
Cinq Mille Cinq Cent Vingt Trois francs..... 172 665 523

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente Cinq Millions Huit Cent
Soixante Seize Mille Dix francs..... 35 876 010

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Soixante Douze Millions Six Cent Soixante
Cinq Mille Cinq Cent Vingt Trois francs..... 172 665 523

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente Cinq Millions Huit Cent
Soixante Seize Mille Dix francs..... 35 876 010

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE LOKOSSA

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
151 133 000	859 313	-	-	20 673 210	21 532 523	172 665 523

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
151 133 000	859 313	-	-	20 673 210	21 532 523	172 665 523

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	151 133 000	21 532 523	172 665 523
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	27 350 000	8 526 010	35 876 010

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Treize Millions Vingt et Un
Mille Deux Cent Quatre Vingt Un francs..... 93 021 281

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Quatre Millions Quatre Cent Trente
Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt
Quatre francs..... 24 436 984

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Treize Millions Vingt et Un
Mille Deux Cent Quatre Vingt Un francs..... 93 021 281

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Quatre Millions Quatre Cent Trente
Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt
Quatre francs..... 24 436 984

SOUS-PREFECTURE D'APLAHOUE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
53 500 000	-	-	-	39 521 281	39 521 281	93 021 281

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
53 500 000	-	-	-	39 521 281	39 521 281	93 021 281

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	53 500 000	39 521 281	93 021 281
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	6 500 000	17 936 984	24 436 984

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Trente Six Millions Huit Cent Vingt Sept
Mille Huit Cent Vingt et Un francs..... 36 827 821

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions de francs..... 8 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Six Millions Huit Cent Vingt Sept
Mille Huit Cent Vingt et Un francs..... 36 827 821

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions de francs..... 8 000 000

SOUS-PREFECTURE D'ATHIEME

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
20 000 000	-	-	16 827 821	-	16 827 821	36 827 821

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
20 000 000	550 750	-	9 367 619	6 909 452	16 827 821	36 827 821

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	20 000 000	16 827 821	36 827 821
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	500 000	7 500 000	8 000 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE BOPA

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Cinq Cent Dix Sept
Mille Huit Cent Quatre Vingt Neuf francs..... 54 517 889

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cinq Cent Dix Mille francs..... 510 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Cinq Cent Dix Sept
Mille Huit Cent Quatre Vingt Neuf francs..... 54 517 889

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cinq Cent Dix Mille francs..... 510 000

SOUS-PREFECTURE DE BOFA

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
23 248 080	-	-	-	31 269 809	31 269 809	54 517 889

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
23 248 080	-	-	-	31 269 809	31 269 809	54 517 889

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	23 248 080	31 269 809	54 517 889
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	510 000	-	510 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE COME

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
61 600 000	-	-	21 538 795	-	21 538 795	83 138 795

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
61 600 000	-	-	-	21 538 795	21 538 795	83 138 795

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	61 600 000	21 538 795	83 138 795
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	8 500 000	9 698 172	18 198 172

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE COME

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Trois Millions Cent Trente Huit
Mille Sept Cent Quatre Vingt Quinze francs..... 83 138 795

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Dix Huit Millions Cent Quatre Vingt Dix
Huit Mille Cent Soixante Douze francs..... 18 198 172

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Trois Millions Cent Trente Huit
Mille Sept Cent Quatre Vingt Quinze francs..... 83 138 795

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Dix Huit Millions Cent Quatre Vingt Dix
Huit Mille Cent Soixante Douze francs..... 18 198 172

SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
47 000 000	-	-	-	36 466 824	36 466 824	83 466 824

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
47 000 000	-	-	-	36 466 824	36 466 824	83 466 824

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	47 000 000	36 466 824	83 466 824
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	8 000 000	20 000 000	28 000 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE DJAKOTOMEY

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Trois Millions Quatre Cent Soixante
Six Mille Huit Cent Vingt Quatre francs..... 83 466 824

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Huit Millions de francs..... 28 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Trois Millions Quatre Cent Soixante
Six Mille Huit Cent Vingt Quatre francs..... 83 466 824

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Huit Millions de francs..... 28 000 000

SOUS-PREFECTURE DE DOGBO

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Quatorze Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Dix Huit Mille Neuf Cent Trente
Six francs 74 498 936

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt et Un Millions Cinq Cent Mille francs. 21 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Quatorze Millions Quatre Cent Quatre
Vingt Dix Huit Mille Neuf Cent Trente
Six francs 74 498 936

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt et Un Millions Cinq Cent Mille francs. 21 500 000

SOUS-PREFECTURE DE DOGBO

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
42 000 000	-	-	32 498 936	-	32 498 936	74 498 936

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
42 000 000	-	-	-	32 498 936	32 498 936	74 498 936

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	42 000 000	32 498 936	74 498 936
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	7 000 000	14 500 000	21 500 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE GRAND-POPO

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Huit Cent Soixante
Dix Mille Six Cent Soixante Deux francs..... 67 870 662

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Seize Millions Huit Cent Mille francs..... 16 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Huit Cent Soixante
Dix Mille Six Cent Soixante Deux francs..... 67 870 662

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Seize Millions Huit Cent Mille francs..... 16 800 000

SOUS-PREFECTURE DE GRAND POPO

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
51 000 000	-	-	-	16 870 662	16 870 662	67 870 662

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
51 000 000	-	-	-	16 870 662	16 870 662	67 870 662

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	51 000 000	16 870 662	67 870 662
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	7 500 000	9 300 000	16 800 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE HOUEYOGBE

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Dix Neuf Millions Deux Cent
Cinquante Sept Mille Huit Cent Quinze francs..... 79 257 815

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Dix Millions Cinq Cent Mille francs 10 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Dix Neuf Millions Deux Cent
Cinquante Sept Mille Huit Cent Quinze francs..... 79 257 815

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Dix Millions Cinq Cent Mille francs 10 500 000

SOUS-PREFECTURE DE HOUEYOGBE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
32 600 000	-	-	-	46 657 815	46 657 815	79 257 815

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
32 600 000	-	-	100 000	46 557 815	46 657 815	79 257 815

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	32 600 000	46 657 815	79 257 815
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	2 000 000	8 500 000	10 500 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Neuf Cent Quatre
Vingt Treize Mille Huit Cent Soixante un francs..... 67 993 861

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Deux Millions Trois Cent
Mille francs..... 22 300 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Neuf Cent Quatre
Vingt Treize Mille Huit Cent Soixante un francs..... 67 993 861

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Deux Millions Trois Cent
Mille francs..... 22 300 000

SOUS-PREFECTURE DE KLOUEKANME

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
32 000 000	565 930	-	35 427 931	-	35 993 861	67 993 861

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
32 000 000	-	-	1 100 000	34 893 861	35 993 861	67 993 861

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	32 000 000	35 993 861	67 993 861
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	1 900 000	20 400 000	22 300 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section **extraordinaire**.

SOUS-PREFECTURE DE LALO

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Six Millions Cinq Cent Seize
Mille Six Cent Soixante Neuf francs..... 46 516 669

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Cent Mille francs..... 14 100 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Six Millions Cinq Cent Seize
Mille Six Cent Soixante Neuf francs..... 46 516 669

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Cent Mille francs..... 14 100 000

SOUS-PREFECTURE DE LALO

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
14 821 000	-	-	31 695 669	-	31 695 669	46 516 669

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
14 821 000	-	-	8 893 887	22 801 782	31 695 669	46 516 669

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

TABLEAU N° 3

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	14 821 000	31 695 669	46 516 669
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	150 000	13 950 000	14 100 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Millions Trois Cent Onze Mille
Cent Vingt et Un francs..... 40 311 121

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Douze Millions Cinq Cent Cinquante
Mille francs..... 12 550 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Millions Trois Cent Onze Mille
Cent Vingt et Un francs..... 40 311 121

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Douze Millions Cinq Cent Cinquante
Mille francs..... 12 550 000

SOUS-PREFECTURE DE TOVIKLIN

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
14 400 000	-	-	25 911 121	-	25 911 121	40 311 121

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
14 400 000	-	-	7 639 090	18 272 031	25 911 121	40 311 121

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	14 400 000	25 911 121	40 311 121
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	150 000	12 400 000	12 550 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.